

## Avis Financier AMUNDI CREDIT 1-3 EURO

Les porteurs de parts du FCP (Fonds Commun de Placement) AMUNDI CREDIT 1-3 EURO (Part I : FR0010001214; Part P : FR0010721407) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés de la modification suivante :

la période d'observation pour le calcul de la commission de surperformance va être alignée sur l'exercice comptable qui se termine chaque année le dernier jour de bourse du mois de juin.

En conséquence, la période d'observation pour le calcul de la commission de surperformance, qui commencera le 1er septembre 2021 et qui devait se terminer le 31 août 2022, sera exceptionnellement prolongée pour se terminer le 30 juin 2023.

En outre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le fonds intégrera les nouvelles modalités de calcul de la commission de surperformance conformément aux orientations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority) ; le paragraphe relatif à la commission de surperformance sera en conséquence mis à jour dans la documentation réglementaire.

Ce changement ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.

Il n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque.

Les autres caractéristiques demeurent inchangées.

Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) sont disponibles sur le site internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com).